

FICHE DE COMPTE-RENDU

École : EVARISTE DE PARNY Date : 25 OCTOBRE 2016

Conseil de maîtres de cycle 1,2,3 Inter cycles d'école

La liste des membres présents figure en annexe.

Points abordés	Principales idées échangées Décisions prises.
<p>1. Présentation des membres du conseil</p> <p>2. Présentation de l'école</p> <p>3. Présentation du projet d'école, Présentation des projets, des grands rendez-vous.</p>	<p>1. Sont excusés Monsieur L'Inspecteur, Monsieur le Sénateur-Maire; Madame Denise Hoareau, Monsieur le directeur de l'éducation, Monsieur Charneau et Madame Timol (parents élus)</p> <p>Secrétaire de séance : Fleur Girard.</p> <p>2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 259 élèves : 89 sont en Maternelle et 170 en Élémentaire. <p>3 classes maternelles : PS – MS/GS – GS</p> <p>7 classes élémentaire : CP – CP/CE1 – CE1 – CE1/CE2 – CE2 – CM1 – CM2</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe d'accueil est constituée de: <p>14 professeurs</p> <p>1 professeur RASED (mardi matin, jeudi matin)</p> <p>4 ATSEM</p> <p>1 assistante d'éducation</p> <p>1 animatrice BCD</p> <p>Pause méridienne : 5 à 9 agents + 4 ATSEM</p> <p>3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le Projet Académique 2012-2016</u> est de garantir l'égalité pour tous, la maîtrise du Français et la lutte contre l'illettrisme. Le nouveau projet stratégique académique va bientôt être présenté par M le recteur. <p>Un retour des bulletins scolaires du collège d'anciennes cohortes permet d'établir des résultats positifs des actions menées précédemment.</p> <p>Moyennes > 12 en Français et > 13 en Mathématiques.</p> <p>Le changement conséquent de statut de l'école (école en grande difficulté à école hors enseignement prioritaire) a induit une augmentation des effectifs par classe. Mais les conditions d'accueil sont telles qu'un effectif de 26 élèves par classe au lieu de 28 a été retenu par le rectorat sur demande de M. l'IEN.</p> <p><u>Le Nouveau Projet d'École</u> mis en place remplacera le Projet d'école 2012 – 2016 :</p> <p>Les constats pour ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut continuer le travail amorcé pour la Maîtrise du Français. • L'école a beaucoup d'espaces verts. • La gestion des ressources naturelles est à valoriser. • L'école connaît une nouvelle dynamique liée à l'arrivée de nouveaux collègues.

Deux axes principaux seront explicités dans le prochain projet :

- Maîtrise du Français.
- Projet ECO-ECOLE mené par toutes les classes ; avec un conseil d'élèves géré lors des A.P.C. par Madame Girard Partenariat : mouvement citoyen « Les incroyables comestibles » ; CIVIS, les services de la Mairie...
- Projet sur le long terme.
- Par ailleurs, une enquête sur le petit déjeuner sera menée début novembre (enquête prévue au conseil d'école du 13/06/2016). Ce recueil sur la diversité alimentaire permettra de mener une réflexion sur l'adaptation du moment de la distribution du lait (sa suppression ou son remplacement si celui-ci est possible avec les services de la mairie), la gestion des goûters, les repas de la cantine.

Il n'y a pas d'enfants allergiques à l'école nécessitant une surveillance alimentaire renforcée.

- Afin que les 10 parents élus soient présents pour statuer des projets, lors des Conseils d'École, il leur sera demandé leurs disponibilités pour pouvoir choisir au mieux les dates des prochains conseils d'école.

Et pour améliorer la communication avec les parents :

- Mettre le compte-rendu en ligne sur le blog.

<http://bloc-note.ac-reunion.fr/petite-ile-parny/>

- Constituer un groupe pour un mailing.

- Rappel de la proposition faite aux parents élus de se réunir à l'école sur le temps scolaire.

4. Présentation des partenaires privilégiés (amicale, OCCE)

4.

- Amicale Laïque Evariste De Parny Elle pourrait disposer de 1100 euros qui sont actuellement inaccessibles (compte bancaire clos pour absence de mouvement). Ses statuts ne sont pas en ligne sur le site de la Préfecture. Cet argent est issu de collectes auprès des parents et il est exclusivement destiné aux élèves.

Nouveau bureau constitué suite à une AG extraordinaire :

Monsieur Planque : Président.

Monsieur Manson : Secrétaire

Madame Vanechy : Trésorière

Objectif : remettre l'association en fonctionnement pour débloquer les fonds dans les 6 mois avant de les perdre définitivement.

- Association de Parents d'élèves Créée en 2014, ses statuts sont en ligne mais l'association n'a pas d'activité significative du fait du manque d'adhérents.
- OCCE : Office de Coopération Centrale de l'École.

- Madame Bernardon : Mandataire et démissionnaire du secrétariat de l'Amicale pour éviter des interprétations de conflits d'intérêts.

- L'OCCE est un organisme habilité pour la gestion des mouvements d'argent à l'école. La tenue des comptes est faite avec le logiciel : repcoop.

- Les parents ont été sollicités pour verser 15 euros à la coopérative (12 €/

5. Amendement et adoption du règlement intérieur

enfant si plusieurs enfants sont scolarisés). L'argent collecté est à utiliser en collectif. Le paiement par les parents n'est pas obligatoire.

- L'argent est à utiliser pour des achats qui concernent directement les élèves (petits matériels, sorties...).

- Une assurance de 2 euros par élève, obligatoire, est versée à l'OCCE.

Constats:

- L'école a besoin de récolter des fonds pour s'équiper de matériel de motricité notamment. Le budget spécifique sport par la mairie est de 250 euros et le matériel de sport est très cher.

- L'école a eu droit à 500 euros pour les bus pour l'année civile 2016. Un pot commun des reliquats a été évoqué par Monsieur Manson pour le gérer avec les autres directeurs en fonction des demandes avant le 16/12/2016/

5.

- Rappel sur le rôle des parents d'élèves élus en cas de gestion d'un élève particulièrement difficile et la demande éventuelle de changement d'école (tenue d'un conseil d'école extraordinaire)
- L'utilisation des locaux pendant les vacances nécessite l'avis du conseil d'école.

L'avis émis est favorable sous réserve d'un état des lieux entrant et sortant lors de la mise à disposition.

- Modification du règlement dans l'article « Dispositions particulières » concernant les jeux pendant les pauses récréatives et méridionales.

« [...] » « perte ou **dégradation** »

Le règlement intérieur est adopté par le conseil

6. Présentation et adoption Plan Particulier Mise en Sécurité

6. Cf. Compte-rendu C.E. 2015-2016

Un exercice d'entraînement a eu lieu le 06 octobre 2016 sur le thème : intrusion de personne étrangère à l'école. Bilan favorable de l'exercice. Pour rappel, l'école est fermée avec un cadenas à code toute la journée.

Le PPMS 2016-2017 est adopté par le conseil

7. Suivi des fiches Hygiène Sécurité

7.

- Ces fiches sont remplies pour des constats et des améliorations des locaux et de l'accueil du public. Les fiches sont faxées aux autorités compétentes (Inspection, Mairie).

La synthèse trimestrielle comporte 16 fiches dont particulièrement :

- a) questionnement sur l'absence de structures de jeu en cour maternelle. Les jeux ont été enlevés car vétustes. Un jeu est prévu en remplacement.
- b) sols très glissants en Maternelle : **Besoin de sabler les sols souples**

- Interventions des équipes techniques communales

8. Questions diverses

pour :

- Réparation de la plomberie des toilettes.
 - Petits travaux électriques
 - Changement des tables et des chaises de cantine (**certaines demeurent trop hautes pour les élèves de maternelle**).
 - Changement des tables et chaises de la classe 8 (commande de 2011)
 - Travaux prévus pour la rentrée de janvier 2017 :
 - Installation de deux auges pour les ATSEM et agents d'entretien
 - Installation de gouttières devant les classes maternelles.
 - Installation de mains courantes.
 - Déplacement de la ligne basse tension qui passe dans l'école.
 - Changement du compteur électrique.
 - Etude pour l'installation d'un préau pour la cour maternelle
 - Changement et réparation des portes de la salle N°9
- Installation des rideaux dans les classes de l'élémentaire : La mairie sera recontactée à ce sujet.

a) Pourquoi les ATSEM ne sont-elles pas présentes lors des conseils d'école ?

Il y a besoin de l'autorisation du supérieur hiérarchique des ATSEM car leur présence est considérée comme des heures supplémentaires.

S'il est besoin de communiquer sur certains aspects de leur poste, cela est fait entre le Directeur, la Mairie et l'Inspection.

b) Certains élèves se plaignent de la façon dont on leur adresse la parole à la cantine. Que faire ?

Il est possible de s'entretenir avec le responsable de la restauration scolaire le mercredi matin (moment où l'équipe est moins sollicité en raison de l'absence de service) ou utiliser les fiches « Hygiène et Sécurité ».

LE DIRECTEUR
DE L'ÉCOLE

M. C. E. MANSON

Fleur Girard